

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 31 MAI 1836.

RAPPORT fait par M. ISIDORE FALLON, au nom de la Commission des Naturalisations, sur la requête du sieur François - Joseph Arnould.

MESSIEURS,

François-Joseph Arnould, âgé de 47 ans, bourgmestre de la commune de Vonêche, district de Dinant, province de Namur, demande la naturalisation.

Il est né à Hargnies (France); il est venu habiter la commune de Vonêche, en 1806, où il a résidé depuis, et où il s'est marié à une Belge, dont il a sept enfans.

Il possède dans cette commune quelques pièces de terre, dont le produit, joint à son état de marchand boutiquier et de tailleur, lui procure des moyens d'existence.

Il y exerce les fonctions de bourgmestre, auxquelles il a été élu depuis 1830.

Il y jouit de l'estime des habitans de cette commune et des communes avoisinantes.

Il est d'une bonne conduite et est attaché à nos institutions.

Il demande la naturalisation, tant pour lui que pour ses enfans; mais, en ce qui regarde ceux-ci, sa demande ne peut être accueillie, aux termes de l'art. 4 de la loi du 27 septembre 1835. S'il obtient pour lui-même la naturalisation, celle-ci profitera à ses enfans, s'ils trouvent bon d'en recueillir le bénéfice à leur majorité.

Le Président, Rapporteur,

ISIDORE FALLON.
